

Elections communales 2021-2026



Le 7 mars prochain, les électeurs communaux sont appelés à élire leur municipalité pour la législature 2021-2026.

L'élection du Syndic-que se déroulera le même jour. Vous devrez donc vous déplacer au local de vote afin de faire entendre votre voix. Le programme de ces élections vous parviendra avec le matériel de vote prochainement par courrier. En cas de modification de programme, celui-ci sera affiché au pilier public mais également sur le site internet de la commune : www.bofflens.ch

Par la suite, notre Préfet procédera à l'assermentation de la nouvelle Municipalité le **24 mars 2021 à 19h30** à la grande salle. Les personnes **désirant faire partie du Conseil Général** de Bofflens pour la nouvelle législature sont convoqués à cette assermentation. (Pour rappel, toute personne ayant le droit de vote au niveau communal peut faire partie du Conseil Général).

Si vous avez besoin d'informations complémentaires concernant ces élections, n'hésitez pas à contacter le greffe municipal durant les heures d'ouverture ou à consulter le site internet du canton de Vaud. (www.vd.ch)

Bureau communal – information et nouveaux horaires

Après 8 mois passé au bureau communal en qualité de remplaçante de Mme Bufalo-Jéronimo, Mme Marie-Joëlle Ulmer nous quitte pour raisons professionnelles.

La Municipalité a donc le plaisir de vous informer de l'arrivée de Mme Yvette Nicole soit Nicoulaz qui reprendra les tâches de Secrétaire Municipale et Préposée au Contrôle des habitants en attendant le retour de Mme Buffalo-Jéronimo.

Dès le lundi 8 février 2021, les horaires du bureau communal sont prévus comme suit : Lundis de 18h00 à 19h00 et Mercredis de 14h00 à 16h00.

Nous souhaitons d'avance la bienvenue à Mme Nicole et profitons de la présente pour remercier Mme Ulmer pour son dévouement et son aide durant ces quelques mois.

BULLETIN D'INFORMATION

COMMUNE DE BOFFLENS



Photo : Magali Descombes

Février 2021

Démission de M. André Egger

Après 10 années de service en qualité de Concierge du Collège de Bofflens, Monsieur Egger (dit Coppi), a annoncé sa démission pour le 30 juin 2021.

La Municipalité tient à le **remercier chaleureusement pour ses excellents services** durant ces années ! Nous lui devons la propreté du collège et de ses abords mais également de la place de jeu et l'ensemble de la population a pu profiter de ces lieux grâce à lui.

Nous sommes donc à la **recherche d'un nouveau concierge** prêt à reprendre le flambeau **dès le 1^{er} juillet 2021**.

Merci d'avance de faire parvenir vos **candidatures jusqu'au 31 mars 2021**, soit par courrier à l'Administration Communale ou via e-mail à greffe@bofflens.ch

La priorité sera donnée à un(e) habitant(e) du village.

Pour toutes informations complémentaires, M. Christophe Mégroz est à votre disposition au 079 342 23 40 ou christophe.megroz@bofflens.ch



Remise des dictionnaires

Comme le veut la coutume à Bofflens, la Municipalité a eu le plaisir de remettre les dictionnaires à nos jeunes habitants qui célébraient leur 13^e et 14^e année en 2020.

La Municipalité les a reçus, à la Grande Salle, afin de leur remettre le dernier dictionnaire illustré.



Covid oblige, il n'y a pas eu de photographie de groupe avec la Municipalité.

Nous souhaitons encore plein succès dans la suite de leurs études à nos jeunes Bocanis.

De gauche à droite :
Kamille Monnet, Sacha Demierre et Simão

Marques

Déchets

Vous l'aurez sûrement remarqué, les Moloks pour les poubelles à la Place Chaumy ont été bloqués ou régulièrement pleins ces dernières semaines.

La Municipalité travaille actuellement à une solution durable, cependant, dans l'intervalle, nous vous remercions de respecter scrupuleusement les directives suivantes :

- Ne pas mettre des sacs de 110 litres dans les moloks. (Les sacs jusqu'à 60 litres sont admis, sous réserve qu'ils ne soient pas excessivement remplis.)
- Si le molok est plein ou en panne **il est strictement interdit de déposer vos sacs à côté des moloks**. Merci de reprendre vos déchets et de revenir plus tard ou le lendemain.
- En principe, les moloks sont vidés toutes les semaines, le mardi. Vous pouvez donc revenir après leur vidange pour déposer vos sacs.

Des dépôts de verres ont aussi été remarqués à proximité de la benne. Si vos déchets ne rentrent pas dans la benne (trop gros), ceux-ci doivent être amenés aux déchets inertes à Valebin et ne doivent pas être déposés à côté. Merci d'avance.



Facturation des taxes communale

Dorénavant, la facturation des déchets se fera annuellement. Dès lors, vous ne recevrez plus qu'une facture en fin d'année pour la période du 1^{er} décembre au 30 novembre.

Par ailleurs, la facturation de la taxe d'épuration s'effectuera désormais en juin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Pour plus d'information, notre boursier, M. Yvan Ganty, est à votre disposition par e-mail : bourse@bofflens.ch

Fermeture du bureau communal - Relâches

Le bureau communal sera **fermé pour vacances durant la semaine du 22 au 28 février 2021**.